VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Balance du Fonds de Magasin. Comptes Courants. Droit d'occupation du rez-de-chaussée, 617 rue du Canal et 527 rue Conti. Tous les Droits du Demandeur, en un certain procès non décidé en la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No 87,409 du Dossier intitulé RECEVEUR A. MARX PICTURE FRAME CO., LTD. vs B. B. HARRIS, faisant des affaires sous le nom de FRENCH NOVELTY CO. et les effets de la

A. MARX PICTURE FRAME CO.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — Bureau No 322 rue Baronne, JEUDI, le 1er septembre 1910, à 11 heures a. m., dans le local 617 rue Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 19 août 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

FONDS DE MAGASIN CONSISTANT

d'assortiment de portraits encadrés, miroirs encadrés, portraits non encadrés, installations d'éclairage, vases divers, comptes courants, etc., d'après l'inventaire enregistré. Le ci-dessus devant être vendu au plus haut enchérisseur.

Droit d'occupation jusqu'au 1er oct. 1910 du rez-de-chaussée des lieux 617 rue du Canal, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, maintenant occupé par la A. Marx Picture Frame Co. Ltd.

Droit d'occupation jusqu'au 1er octobre 1910 de la fabrique et entrepôt, maintenant loués à bail et occupés par la A. Marx Picture Frame Co., Ltd., 527 rue Conti, entre les rues Decatur et Chartres.

Tous les droits du demandeur en un certain procès devant la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 87,409, du dossier intitulé Receveur A. Marx Picture Frame Co., Ltd. vs B. B. Harris, faisant affaire sous le nom de French Novelty Co.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Edgar M. Cahn, avocat pour les liquidateurs.
21 août—21 28—sept—1

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neil Hussey—No 90,970—Cour Civile de District, Division B.
Résidences Simples et Doubles à deux étages, Désirables, dans le Premier District.
329 rue S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane, Résidence Simple à Deux Etages.
331-333 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Double à deux étages.
335 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Gravier, Sud Derbigny (autrefois Willow) et l'avenue Tulane (autrefois Commune) et la rue Clara, les dits lots sont désignées comme lots A, B et C, sur un plan de H. C. Brown, voyer, daté Nouvelle-Orléans 13 août 1910, d'après lequel plan, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 25 pieds 10 pouces en largeur dans le fond; 87 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et contenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres; loué $25 par mois.

Le lot B mesurant 33 pieds, 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 32 pieds, 1 pouce en largeur dans le fond. 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 68 pieds, 5 pouces sur une ligne du lot C.

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne et contenant de chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage; loué $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 63 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, laquelle propriété est décrite en l'acte d'achat comme une portion de terre désignée comme lettre A et mesurant 80 pieds 3 pouces à la rue Claiborne sur 81 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté de la rue Gravier, 87 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 335 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres, escaliers, gallerie sur le devant et au premier étage, loué $20 par mois.

Conditions—Une tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, et de payer pour les frais des certificats nécessaires pour faire le titre et l'acte de vente.

Les actes de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
21 août—21 28—sept 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

EDWARD RIES vs Mlle LAURA V. MESRITZ et al.

No 89,178—Cour Civile de District—Division A.

UNE OCCASION POUR PLACEURS.

Deux Ilets de Valeur dans le Troisième District.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 15 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement [illegible] et rendu en Cour [illegible] le 5me jour d'août 1910, et signé en Chambre le 9me jour d'août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire [illegible] intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, connu comme ilet No 2061, borné par les rues Manuel, Bartholomew, Bolivar et Mazant, lequel a été acquis par ledit Orgel Heymen Mesritz, par acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 1er novembre 1896, enregistré au Bureau des Transferts, livre 23, folio 98.

2. Un certain ilet de terre en cette ville, connu comme l'ilet borné par les rues Magistrat (maintenant Dorgenois), Hunters, Virtue (maintenant Rocheblave) et Franklin, étant l'ilet No 201 maintenant l'ilet 1319, sur un plan de L. Surgi, daté du 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire de cette ville, ledit ilet consistant en 24 lots, acquis par ledit Orgel Heymen Mesritz le 22 juillet 1896 enregistré au Bureau des transferts, livre 29, folio 549.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en paiement égal de un et deux ans après la date de l'adjudication, devant être représentés par billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de leur date jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue. Toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et devant être assuré par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

Les actes de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL, Ltd.
14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Escoffier & de Reyna.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Terrain de Valeur Contigu rue Laharpe, entre les rues Rocheblave et Tonti.

SUCCESSION DE MME AMELIA P. BERGER.

No 93,980—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ESCOFFIER & DE REYNA—Stephen C. Escoffier, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet—MERCREDI, le 14 septembre 1910, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté du 4 août 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 1194, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, les dits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par L. Bringier, daté du 22 février 1837 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 29' 6'' de face à la rue Laharpe, sur environ 100' de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Laharpe.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélia Peirot, veuve de Prosper Berger, par achat de la "People's Homestead Association" d'après un acte passé pardevant Manuel T. Ducros, le 27me jour de mai 1898, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 186, folio 160.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, désigné comme No Trois sur un plan dressé par L. Bringier, daté du 22 février 1837, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, une copie de ceci dressée par A. de Armas, voyer, datée du 26 juillet 1880, est annexée à un acte de rectification de titre passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 20 août 1898, d'après lequel ledit lot mesure 27' 8'' 6''' de face à la rue Laharpe sur 126' de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélie Peirot, veuve de Prosper Berger, par achat de .... d'après un acte passé pardevant .... notaire, le..... jour de ....

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en (1) un ou deux (2) ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication de toutes les taxes de 1910, et les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

14 août—14 21 28—sept 4 11 14

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

5 janv—1 an

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Emma Adeline O'Dowd.

No 56,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Résidence Double à Deux Etages BIEN SITUEE,

Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 septembre 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonine, Prytanée, Foucher et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 46 pieds de face, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mme E. A. O'Dowd de la succession de son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugements de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1874 et 15 décembre 1877, le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 133, folio 192 et d'un deuxième jugement enregistré dans le livre des transferts 104 folio 397.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, gallerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion du crédit de ladite vente soit démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de non Alienando* toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être tenue assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910 et les frais de tous certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, 322 rue Baronne.

Tirebe et Rogers, E. W. Cooper, avocats pour le demandeur.
24 août—25 28—sept 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Schaeffer et Als vs United Burial Co. Ltd.

No 93,963 — Cour Civile de District Division B.

Excellente Maison de Résidence Simple à Deux Etages,

Avec grandes écuries.

No 831 avenue des Champs-Elysées, entre Bourgogne et Dauphine.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 30 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement la, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou qui en fait partie, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet No 17 (maintenant 230) borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Marigny, Bourgogne et Dauphine, sur un plan particulier de E. Buisson, en date du 2 janvier 1842, déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces, 6 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

Teutonia Bank & Trust Co., Receveurs.
28 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

Jas. A. Brennan et fille

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Pacifique et de la rue Slidell,

Contenant Magasin sur le devant et quatre chambres de chaque côté, lumière électrique et gaz, couverture en ardoises et banquette en briques. Bon coin pour commerce.

Succession de Julia Kerner, veuve de William Sutherland

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No 93,941.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 723 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 19 juillet 1910, dans l'affaire ci dessus intitulée—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés comme lots un et deux de l'ilet No 145, autrefois ilet No 28, lequel est borné par les avenues Elmira et Pacifique, avenue Slidell, autrefois Jackson, et la rue Homer, sur un plan du quel ledits lots formant partie comme comme la "Brooklyn Warehouse Company" dressé par W. T. Thompson voyer, le 7 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville pour référence. Les dits lots mesurant comme suit: le lot No un, formant l'encoignure des avenues Pacifique et Slidell, autrefois rue Jackson, et mesurant trente deux (32') pieds un (1'') pouce et cinq (5''') lignes de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds huit (8'') pouces et façade à l'avenue Slidell, autrefois rue Jackson. le lot No deux est contigu au lot No un et mesure trente deux (32) pieds trois (3) pouces de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de cent vingt trois (123') pieds huit (8'') pouces entre lignes égales et parallèles, aussi une petite portion du lot No trois, lesquelles sont contigus au lot No deux et laquelle portion mesure sur le côté du lot No deux, quatre (4') pieds, un (1'') pouce et six (6''') lignes plus ou moins de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123) pieds, huit (8'') pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes dues y compris celles de 1910 ont été payées.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

P. F. Hennessey, avocat.
28 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 8 Septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 282 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 188 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings binn", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet ilet ou des chantiers. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré, le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chandières, pompes, lattes, scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "sash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement pour leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition-ci est une proposition d'affaire pour les capitalistes à s'en considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels, au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce déclarera l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter son dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrite au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente ici ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfaira et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq, notaire.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Louise L. Dickson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 93,540 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par John W. Phillips, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. L. Labat, avocat.
16 août—16 22 27

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR DANS UN VOISINAGE QUI S'AMELIORE

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1910, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adams, Burdette, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 (vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six) sur un plan de C. A. Hedin, voyer, le 10 novembre 18....., déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire; lesdits lots mesurent chacun (30) trente pieds de face à la rue Adams sur (150) cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et balance pour le charbon là-dessus, appartiennent au locataire et seront déménagés par eux. Loués au taux de $30.00 par mois ou $360.00 par an.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, pour un billet, également garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection.

L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910; dix pour cent comptant au montant de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

N. J. Clesi.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROBERT HANLEY ET EPOUSE.

No 94,069—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

MERCREDI, le 7 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 2 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 27 dans l'ilet No 614, ledit lot No 27 mesurant 120 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 28 pieds et neuf pouces et formant l'encoignure des rues White et Gravier.

Conditions—Tout comptant, l'acquéreur devant payer pour tous les frais des certificats, assumer les taxes de 1910, payer pour l'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur.

Anthony J. Rossi, avocat.
9 août—9 16 23 30

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 89,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 8 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule, 2 grands bureaux devant, grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaires, ascenseur à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande gallerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plus complètement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, St.Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1/3 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1/3 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Aussi la propriété mobilière comme suit décrite, à savoir:

Deux pupitres avec couverture roulante, un manteau, cinq portraits et cadres, trois vases japonais, un porte-chapeaux en chêne, une étagère à filières "roll front", trois cabinets à filières, deux pupitres en chêne debout et deux chaises, un coffre-fort "Diebold" ayant portes doubles, deux petits pupitres, cinq "Wernicke Units", un dessus et une basse, un pupitre avec couverture roulante, un jeu de filières avec carte index, vingt-cinq "Wernicke Units", cinq avec dessus et cinq avec basse, une presse pour lettres et "stand", une vieille armoire, trois chaises, trois lampes doubles, installations électriques, deux traîneaux, douze vieux "Wernicke Units", deux basses, et deux dessus, quarante Wernicke Units huit basses et huit dessus, un grand pupitre double et chaises, quatorze boites à filières, cinq étuis verticaux pour filières, un "Typewriter" Fay-sholes long carriage, un pupitre simple plat et chaises, un petit cabinet pour filière, un pupitre double dessus plat, siège et chaise, une petite table pour typewriter, trois chaises avec siège cannée, 18 chaises ayant siège en cuir, un grand pupitre à couverture roulante et chaise, sept "Wernicke Units" deux dessus et deux basses, une table en chêne pour directeurs.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910, et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, ladite propriété foncière chez l'encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

I. B. Rennyson.

—o—

Vente de Succession—Cinquante(50) acres de terre près de Crowley, Lne., à l'encan, JEUDI, le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, conformément à un ordre adressé à moi par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District No 92,389 pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 12 juillet 1910 dans l'affaire de la succession de Rose Byrne Waters, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 8 septembre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Lot 2, Section 12 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien, contenant 25.76 acres et lot 4 Section 14 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien contenant 24.44 acres en la paroisse Arcadie, environ six milles de Crowley, Lne.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1910, frais de tous certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, et déposer 20 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE PAR LE SHERIF CIVIL

—D'UNE—

Magnifique Propriété de Valeur Pour Résidence

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT,

Formant le coin des rues Race et Colisée, Portant le No Municipal 1228 de la rue Race,

—ET D'UN—

Vaste Morceau de Terre de Valeur à l'arrière et faisant face à la rue Colisée.

E. V. Weems vs Dr L. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 94,112 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie situé et étant dans le Premier District Municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans Etat de la Louisiane, dans le carré No —, borné par les rues Race, Coliseum, Félicité, Orange et Camp, laquelle portion ou morceau de terre forme le coin des rues Race et Colisée, et mesure soixante-douze pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Race, deux cent quatorze pieds, quatre pouces et dix lignes de profondeur et de façade rue Colisée [à un point soixante douze pieds, six pouces et deux lignes du coin des rues Colisée et Félicité) cinquante-six pieds deux pouces et sept lignes de largeur à l'arrière sur une première ligne parallèle à la rue Race; de là s'étendant plus profondément, et mesurant du côté de la rue Orange quatre pieds cinq pouces et une ligne sur une ligne parallèle à la rue du Camp; delà ayant une autre largeur de cent douze pieds onze pouces six lignes sur une ligne s'étendant du côté de la rue du Camp et parallèle à la rue Race; delà mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et six lignes sur une ligne s'étendant du côté de la rue Race et une parallèle à la rue du Camp, delà rétrécissant de trente pieds sur une ligne s'étendant du côté de la rue Colisée et parallèle à la rue Race; et delà mesurant cent quarante-cinq pieds trois pouces trois lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue du Camp et s'étendant jusqu'à la rue Race à un point soixante-douze pieds quatre pouces et trois lignes du coin des rues Race et Colisée; laquelle propriété comprend l'arrière partie du terrain No cinq, le tout des terrains six, sept, huit, neuf et dix, excepté une partie dudit terrain No dix adjacent au terrain No onze, mesurant quatre pieds six pouces et sept lignes de façade rue Colisée sur cinquante-six pieds deux pouces et sept lignes de profondeur et laquelle propriété aussi comprend une partie du terrain adjacent aux terrains six, sept et huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° Comptant, une somme suffisante pour satisfaire la réclamation du demandeur, soit trois mille cinq cents dollars ($3,500) avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 25 mai 1909, jusqu'à paiement, ensemble avec 5 pour cent sur ledit principal et l'intérêt comme honoraires d'avocat et frais du procès, et la vente et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur retiendra en sa possession et assumera (jusqu'à concurrence du montant de sa soumission) le paiement des deux billets suivants:

1 billet de $3,500 daté du 25 mai 1909 payable 2 ans après date et 1 billet de $4,000 daté au 25 mai 1909 payable 3 ans après date, les deux billets portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur lesdits billets après la vente étant assumé par l'acquéreur), le paiement des deux dits billets étant garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur, conformément à l'acte passé pardevant Rolla K. Tichenor, notaire, le 25 mai 1909, inscrit au Bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le livre 947, folio 447, l'acquéreur assumant toutes les obligations et stipulations etc., ainsi qu'elles sont contenues dans ledit acte hypothécaire.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Saunders, Dufour & Dufour et J. D. Dresner, avocats du demandeur.
20 août—20 21 26—sept 2 9 16 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District.

Teutonia Bank & Trust Co., Commissaires Liquidateurs. The Keystone Life Ins. Co. vs J. Vic. Leclere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 94,309 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 452 borné par les rues Deuxième, Troisième, Sud Galvez et Sud Miro désignés par les lettres C et P sur un plan de C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté du 30 janvier 1905, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant John G. Eustis notaire, le 30 octobre 1906, de la Quakers' Realty Company, Limited, à Jules Le Blanc Jr, et d'après ledit devis le lot P mesure trente pieds de face à la rue Sud Miro sur une profondeur de cent quatre pieds, et le lot C mesure trente pieds de face à la rue Sud Galvez sur une profondeur de cent quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Dart, Kernan & Dart, avocats pour les demandeurs.
26 août—26—sept 2 9 16 23 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, stock, meubles, etc., d'une vacherie.

Pierre Saparin vs Jean Marie Lacassagne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 94,356 — En vertu d'un ordre de vente daté du 24 août 1910, à moi adressé par l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après décrits, MARDI, le 6 septembre 1910, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux rue Nelson, entre les rues Reslère et Clay.

Le contenu et meubles, etc., de la vacherie du défendeur dans les lieux, consistant en 10 vaches 2 chevaux, 1 wagon à lait, 1 wagon à ressort, bidons à lait, harnais, installations de laiterie, divers, etc., (le tout plus ou moins) meubles, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Emile Pomes, avocat.
25 août—25 30—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos Municipaux 3420 et 3422 rue Willow, entre l'Avenue Louisiane et la rue Delachaise.

John F. Lindner vs Gustave Salomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,424—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Sixième District, dans l'ilet No 553, borné par l'Avenue Louisiane, les rues Delachaise, Clara et Willow, désigné comme lot No 22, et mesurant trente pieds de face à la rue Willow sur cent cinquante pieds de profondeur sur un plan dressé par Frank H. Waddell, I. C. Acquis le 5 février 1909. Livre 223 Bureau des Transferts, folio 640.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Theodore Cotonio, avocat pour le demandeur.
12 août—12 19 26—sept 2 9 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de James Christianson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 94,330—Division B—Attendu que Charles D. Beraux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Christianson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos F. Walton, avocat.
18 août—18 22 27